

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BESSENS

2024-53

SEANCE DU 7 novembre 2024

DEPARTEMENT DU TARN
ET GARONNE

Arrondissement de
Montauban

COMMUNE DE BESSENS



L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 7 novembre, dix-neuf heures et six minutes, le conseil municipal s'est réuni en salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Maire.

Etaient présents, Mmes et MM. : Adrien RAPHET, Armand MAGNIER, Laetitia LAFORGUE, Jérôme FABRIS, Brigitte MOT, Alain ROUBY, Séverine MONTANARO-WIECZORECK, Sylvain PENCHE, Nadège OGER, Amédée HUGANET, Vanessa DE CORTE, Marjorie CIRRODE.

Etaient absents ou excusés, Mmes et MM. : Magalie LALA qui a donné procuration à Madame Laetitia LAFORGUE, Guillaume CAUMON, Serge MICHEL, Bastien PLANA, Audrey GRANIOU qui a donné procuration à Madame Vanessa DE CORTE, Emmanuelle TOURNAY, Jamel FAITOUT.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Mme Brigitte MOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Convocation : 31/10/2024

Délibération n°2024-53 : Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2224-5 ;

Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Grisolles a établi son rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, joint en annexe avec la note de l'agence de l'eau sur les redevances et la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Conformément aux dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales, ces éléments ont été transmis à l'ensemble des communes afin qu'ils soient présentés à leurs conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE du rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Fait à Bessens, le 07/11/2024

Le Maire,

Adrien RAPHET

